



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B17/082

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION D'ETUDE**

**MONTIGNY-SUR-CHIERS – Usine ETILAM – Requalification - E
P09RD40M049**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Montigny-sur-Chiers pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'usine ETILAM située sur son territoire communal,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques et de vocation sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, à 10% par la commune de Montigny-sur-Chiers et à 10% par la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Montigny-sur-Chiers et la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 17 JUIL. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER